



CONFERENCE ENTREPRISES & ENERGIES

Louhans

lundi 05 dec 2022





QU'EST-CE QUE LE RT2E ?

- Réseau soutenu et animé par la Région et l'ADEME
- Plus de 30 conseillers (ères) de la TEE qui accompagnent les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté quelle que soit leur taille et leur activité.
- Une offre de services construite comme un parcours d'accompagnement.



LE RESEAU RT2E



➔ **Accompagner la décarbonation du tissu entrepreneurial de Bourgogne-Franche-Comté**

- **Décarbonation des sites et procédés**

L'efficacité énergétique est envisagée tant dans la recherche d'une meilleure performance énergétique des bâtiments industriels que dans l'optimisation des outils et des process.

- **Décarbonation des produits et services**

Développement de l'écoconception et de l'économie circulaire aboutissant à moins de matière pour un même service et/ou plus durable, plus facilement recyclable voire réutilisable, et une orientation vers l'économie de la fonctionnalité.

➔ **Ces projets nécessitent un accompagnement sur-mesure étant donné que les solutions sont souvent différentes pour chaque secteur d'activité.**



L'AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE BFC vous propose un accompagnement sur-mesure pour :

- Eco-concevoir vos produits et services ;
- Repenser votre modèle économique pour s'engager dans une trajectoire d'économie de la fonctionnalité et de la coopération ;
- Améliorer votre performance énergétique en récupérant la chaleur fatale et en intégrant les énergies renouvelables.

PLUS D'INFORMATIONS :
<https://transitionecologique.aer-bfc.com>



LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT BFC vous accompagne avec des actions individuelles et collectives autour de la transition écologique et énergétique :

- avec la mise en oeuvre d'actions pour la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie avec des conseils individuels ;
- avec la promotion de savoir-faire et labels comme Repar'Acteurs.

PLUS D'INFORMATIONS : <https://artisanat-bfc.fr>

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BFC



vous accompagne pour :

- Améliorer votre performance énergétique ;
- Réduire vos pertes matières et mieux gérer vos déchets ;
- Optimiser l'ensemble des flux matières, déchets et énergie.

PLUS D'INFORMATIONS :
<https://environnement.bfc.cci.fr>

LE GÉNÉRATEUR BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ accompagne les territoires pour créer une économie de proximité à partir de ressources locales.



Il participe à la transition écologique et sociale des territoires par la construction de projets sur mesure, adaptés aux enjeux sociétaux.

PLUS D'INFORMATIONS :
<https://www.generateurbfc.fr>



MÉTROPOLE DE BOURGOGNE



Philippe BURTIN

Conseiller TEE
03 80 65 92 87 – environnement@metropoledebourgogne.cci.fr



Julie LE GOUÉZIGOU

Conseillère TEE, référente prévention des déchets
03 85 42 36 18 / 06 33 47 03 01 – environnement@metropoledebourgogne.cci.fr



Aurélie BOZZOLO

Chargée de mission EIT
03 80 65 92 55 – environnement@metropoledebourgogne.cci.fr



Ludivine FILORO

Conseillère TEE
03 85 21 53 31 / 06 84 99 34 16 – environnement@metropoledebourgogne.cci.fr



Eric MONOD

Conseiller TEE
environnement@metropoledebourgogne.cci.fr



Bénédicte DOLIDZE

Coordinatrice Transition Ecologique
06 60 34 74 72 – bdolidze@aer-bfc.com



Bastien ROGNON

Chargé de mission Eco-conception
06 83 74 17 85 – brognon@aer-bfc.com



Sophie RENARD

Référente régionale EnR&R, récupération de chaleur
03 80 40 33 57 – srenard@aer-bfc.com



Emilie GAILLARD – Saône-et-Loire

Conseillère TEE
03 85 41 41 19 – egaillard@artisanat-bfc.fr

Comment le RT2E accompagne les entreprises dans la décarbonation ?

➔ **Levier** : renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique de l'activité, récupérer la chaleur fatale et développer les ENR





ENTREPRISES & ENERGIES

comment limiter l'impact !

Éléments pour comprendre la flambée des prix

- La reprise post-COVID (même si la Chine est encore « sous cloche » et n'a pas réellement effectué sa reprise économique)
- La crise climatique (en France mais pas que) avec une sécheresse limitant la production d'hydroélectricité et nucléaire (contrainte sur les températures des rejets d'eau dans les fleuves)
- Le conflit Russo-ukrainien qui a stoppé l'approvisionnement en gaz russe.
- L'arrêt de centrales nucléaires pour maintenance (réorganisation des travaux de maintenance pendant la crise sanitaire, découverte fin 2021 de corrosion sous contrainte sur 12 réacteurs...)

DEFINITIONS

Devant la flambée des prix actuels, plusieurs axes de travail sont à mener de front pour limiter l'impact sur la facture

La sobriété

Ensemble de mesures et de pratiques du quotidien qui **évitent** la demande en énergie, matériaux, sols et eau, tout en garantissant le bien-être de tous dans le respect des limites planétaires (*définition du GIEC*)

l'efficacité énergétique

Désigne l'état de fonctionnement d'un système pour lequel la consommation d'énergie est minimisée pour un service rendu identique

COMMENT LIMITER L'IMPACT ?

3 grandes pistes d'action

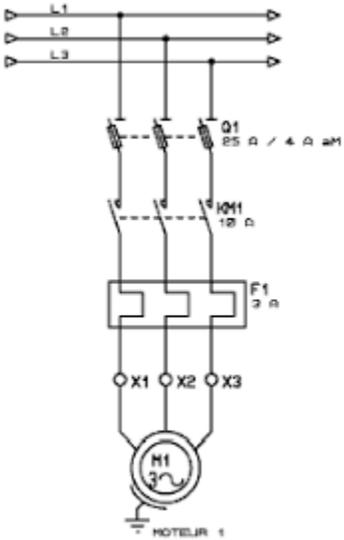
travailler sur sa facture

(négociation avec son fournisseur, amortisseur électricité, dispositif pour réduire le prix et les taxes...)

travailler sur la baisse des kWh

Investir pour décarboner et consommer moins

Comment s'y retrouver avec les abréviations ?



Watts : Unité de puissance

Vitesse à laquelle l'énergie est utilisée par un appareil !

1.000 W = 1 kW

kWh : Unité d'énergie consommée

Puissance x temps d'utilisation

Unité utilisée pour le comptage et la facturation

1.000 Watts x 1 heure = 1 kWh

kVA : Puissance disponible de l'installation électrique

Compteur électrique

Travailler sur sa facture

Votre contrat d'énergie

- Electricité : Votre offre de fourniture d'électricité offre de marché
- Votre contrat arrive à échéance le 31/05/2020. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT > 36 kVA à 4 plages temporelles, Courte utilisation, Segment C4.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	corso kWh/CPA	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 23/12/17 au 22/01/18						16,99	20,0%
Consommation du 23/12/17 au 22/01/18	034	108823	118898	9875	0,00060	596,43	20,0%
TURPE Heures pleines hiver	034	108823	42336	3454	0,04450	153,70	20,0%
TURPE Heures creuses hiver	034			3890	0,00122	4,72	20,0%
Cse du 23/12/17 au 31/12/17	034			9461	0,00340	22,71	20,0%
Cse du 01/01/18 au 22/01/18							
Obligation Capacité du 23/12/17 au 22/01/18							
Heures pleines hiver				2896	0,00603	17,28	20,0%
Heures creuses hiver				7009	0,00603	42,28	20,0%
Heures pleines hiver				1002	0,00046	0,40	20,0%
Heures creuses hiver							
Heures creuses hiver				2452	0,00046	0,98	20,0%

Acheminement

	corso kWh/CPA	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Composante de comptage du 23/12/17 au 22/01/18			36,21	20,0%
Composante de soutirage du 23/12/17 au 22/01/18			50,91	20,0%
Composante de gestion du 23/12/17 au 22/01/18			13,19	20,0%
Consommation du 23/12/17 au 22/01/18				
TURPE Heures pleines hiver			474,99	20,0%
TURPE Heures creuses hiver			101,99	20,0%
Dépassement de puissance en heure(s) du 23/12/17 au 22/01/18			154,40	20,0%

Taxes et Contributions

	corso kWh/CPA	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Taxe locale - part communale (9)			26,32	20,0%
Taxe locale - part départementale (9)			14,18	20,0%
Contrib. service public élec du 23/12/17 au 22/01/18			299,90	20,0%
Contribution tarifaire d'acheminement (99,31 € x 0,2704)			26,85	20,0%

Services et prestations techniques

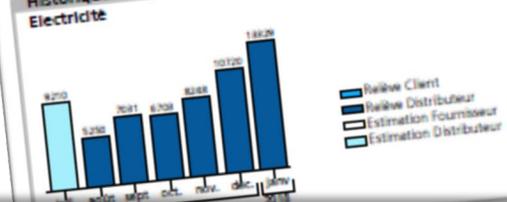
	corso kWh/CPA	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			0,00	

Frais financiers

	Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
Intérêts pour paiement différé	2 057,29	411,46	2 468,75

Total de votre facture

Historique de vos consommations en kWh



Historique de votre facturation en €

Année	Mois	Montant TTC (€)
2017	juil	1 277,79
	août	699,17
	sept	938,77
	oct	908,17
	nov.	1 366,04
	déc.	1 913,45
2018	janv	2 468,75

Montants TTC, services compris

Tarifs réglementés

- Tarifs encadrés par l'Etat (TRV)
- Libre de quitter ces tarifs
- **Réservés à certains clients**

Offres de marché

- Indexées sur les TRV OU Prix fixe OU Indexées sur le marché de gros
- Date de fin de contrat, préavis



Electricité : Entreprises avec une puissance
souscrite ≤ 36 kVA
 ≤ 10 salariés et CA < 2 millions €



Puissance souscrite > 36 kVA ou > 10 salariés ou un CA > 2 millions €

- Ne pas chercher à changer de fournisseur pour le moment. Vous n'êtes pas en position de force pour négocier.
- Anticiper la fin de vos contrats au maximum pour consulter les fournisseurs (les historiques restent des valeurs sûres!!!).
- Si possible, acculturez-vous aux stratégies d'achat de l'énergie

L'Etat « amortisseur d'électricité » pour 2023.

pour les PME (moins de 250 salariés, 50 M€ de chiffre d'affaires et 43 M€ de bilan) non éligibles au bouclier tarifaire

Les différents contrats

L'Etat « amortisseur d'électricité »

L'Etat prendra en charge 50% du surcoût de la part énergie (hors coûts d'acheminement et taxes) au-delà d'un prix de référence de 180€/MWh. La baisse du prix apparaîtra directement sur la facture. L'amortisseur est plafonné à 500€/MWh »

Tableau d'aide unitaire perçue par un consommateur éligible à l'amortisseur (PME ou acteur public éligible), s'appliquant à l'intégralité de l'électricité consommée

Prix de l'énergie moyen contractualisé (Prix de l'électricité hors acheminement et taxes - €/MWh)	Prix de l'énergie moyen contractualisé (Prix de l'électricité hors acheminement et taxes - €/kWh)	Montant unitaire d'aide perçue (€/MWh) qui vient diminuer le prix de l'énergie moyen contractualisé	Montant unitaire d'aide perçue (€/kWh) qui vient diminuer le prix de l'énergie moyen contractualisé
100	0,1	0	0
150	0,15	0	0
200	0,2	10	0,01
250	0,25	35	0,035
300	0,3	60	0,06
350	0,35	85	0,085
400	0,4	110	0,11
450	0,45	135	0,135
500	0,5	160	0,16
550	0,55	160	0,16
>550	>0,55	160	0,16

Source : Ministères de l'Économie et de la Transition énergétique



Puissance souscrite ≤ 36 kVA et ≤ 10 salariés et un CA < 2 millions €

Vous pouvez bénéficier des **tarifs réglementés de vente** :

- Vérifier les conditions de résiliation de votre contrat actuel
- Vérifier l'intérêt de changer de contrat d'électricité via le comparateur d'offres <https://comparateur-offres.energieinfo.fr>



Le "Bouclier tarifaire"

Mis en place par le gouvernement depuis Février 2022, il limite l'augmentation du prix de l'électricité à 4% en 2022 et 15% en 2023 pour les contrats avec tarifs réglementés de vente ou indexé sur ceux-ci.

CONSEILS

Supprimer les options de votre contrat qui ne vous paraissent pas essentielles (date de règlement personnalisée, garantie d'origine...)

Si vous avez une puissance souscrite \leq 36 kVA

Vous pouvez choisir ou non de bénéficier d'une **différentiation temporelle**. Vérifier alors que votre activité est bien organisée pour que ~30% de votre consommation ait lieu en heures creuses. Sinon, un contrat avec un seul tarif de base est plus intéressant.

Contrôler votre puissance électrique souscrite : Si celle-ci est trop importante par rapport aux besoins de l'entreprise, demander à votre fournisseur de la diminuer. Il est possible de créer un compte gratuitement sur le site d'Enedis et, par ce biais, de contrôler la puissance maximum atteinte.

Si vous avez une puissance souscrite $>$ 36 kVA

Eviter les dépassements de puissance car ils sont facturés en supplément. Il est possible de vérifier si l'entreprise a déjà été concernée en regardant le détail de vos factures d'électricité ou via le site d'Enedis



Apprendre à lire ses factures



identifier la date d'échéance,
le type de contrat (tarif réglementé de vente..., la puissance
souscrite, la consommation annuelle...)

Votre contrat d'énergie

Electricité : Votre offre de fourniture d'électricité offre de marché
- Votre contrat arrive à échéance le 31/05/2020. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT > 36 kVA à 4 plages temporelles, Courte utilisation, Segment C4.

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	cons kWh/20h	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Electricité							
Abonnement du 23/12/17 au 22/01/18	034	106823	116898	9875	0,00060	596,43	20,0%
Consommation du 23/12/17 au 22/01/18	034	38882	42336	3454	0,04450	153,79	20,0%
TURPE Heures pleines hiver	034			3880	0,00122	4,72	20,0%
TURPE Heures creuses hiver				9481	0,00240	22,71	20,0%
Coe du 23/12/17 au 31/12/17				2866	0,00603	17,28	20,0%
Coe du 01/01/18 au 22/01/18				7909	0,00603	42,26	20,0%
Obligation Capacité du 23/12/17 au 22/01/18				1902	0,00040	0,40	20,0%
Heures pleines hiver				2452	0,00040	0,98	20,0%
Heures creuses hiver							
Heures creuses hiver							
Acheminement							
Composante de comptage du 23/12/17 au 22/01/18						36,21	20,0%
Composante de soutirage du 23/12/17 au 22/01/18				9875	0,04810	474,99	20,0%
Composante de gestion du 23/12/17 au 22/01/18				3454	0,02250	101,89	20,0%
Consommation du 23/12/17 au 22/01/18				95	9,65000	154,40	20,0%

Apprendre à lire ses factures

Votre contrat d'énergie

► Electricité : Votre offre de fourniture d'électricité offre de marché

- Votre contrat arrive à échéance le 31/05/2020. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT : 36 kVA à 4 plages temporelles, Courte utilisation. Segment C4.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 23/12/17 au 22/01/18						16,99	20,0%
Consommation du 23/12/17 au 22/01/18							
TURPE Heures pleines hiver	034	108823	118698	9875	0,06060	598,43	20,0%
TURPE Heures creuses hiver	034	38882	42336	3454	0,04450	153,70	20,0%
Cee du 23/12/17 au 31/12/17	034			3868	0,00122	4,72	20,0%
Cee du 01/01/18 au 22/01/18	034			9461	0,00240	22,71	20,0%
Obligation Capacité du 23/12/17 au 22/01/18							
Heures pleines hiver				2866	0,00603	17,28	20,0%
Heures pleines hiver				7009	0,00603	42,26	20,0%
Heures creuses hiver				1002	0,00040	0,40	20,0%
Heures creuses hiver				2452	0,00040	0,98	20,0%

Apprendre à lire ses factures

Acheminement	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Composante de comptage du 23/12/17 au 22/01/18			35,21	20,0%
Composante de soutirage du 23/12/17 au 22/01/18			50,91	20,0%
Composante de gestion du 23/12/17 au 22/01/18			13,19	20,0%
Consommation du 23/12/17 au 22/01/18				
TURPE Heures pleines hiver	9875	0,04810	474,99	20,0%
TURPE Heures creuses hiver	2454	0,02950	101,89	20,0%
Dépassement de puissance en heure(s) du 23/12/17 au 22/01/18	16	9,65000	154,40	20,0%

Taxes et Contributions	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Taxes locales - part communale (3)	13329	0,00213	28,32	20,0%
Taxes locales - part départementale (3)	13329	0,00106	14,16	20,0%
Contrib. service public élec du 23/12/17 au 22/01/18	13329	0,02250	299,90	20,0%
Contribution tarifaire d'acheminement (99,31 € x 0,2704)			26,85	20,0%

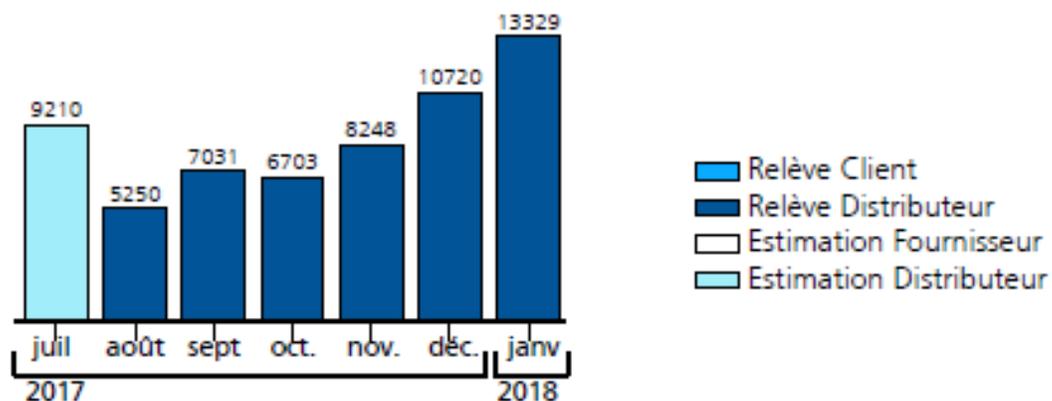
Services et prestations techniques	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	

Frais financiers	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Interêts pour paiement différé			0,00	

Apprendre à lire ses factures

Historique de vos consommations en kWh

Electricité



Historique de votre facturation en €

2017	juil	1 277,79
	août	699,17
	sept	938,77
	oct.	908,17
	nov.	1 366,04
	déc.	1 913,45
2018	janv	2 468,75

Montants TTC, services compris

Données Contractuelles et Techniques

	HPH TURPE	HCH TURPE	HPE TURPE	HCE TURPE
Puissance souscrite (kVA)	60	60	60	60
Puissance atteinte (kVA)	79	66	0	0

Mesures d'aides & anticipation



Guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité pour les entreprises grandes consommatrices

Réservé aux entreprises dont les factures de gaz et électricité sont $\geq 3\%$ du chiffres d'affaires 2021
ET dont le prix de l'énergie a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen payé en 2021

Modalités de l'aide : entre 50 et 80 % du différentiel entre la facture 2021 majorée de 50 % et la facture 2022

Vérifiez votre éligibilité à l'aide gaz et électricité à l'aide du [simulateur d'aide mis en place sur le site impots.gouv.fr](#)

Nom	Réduction TICFE (électricité) et / ou TICGN (Gaz Naturel)			
Organisme financeur	Etat / Douanes			
Modalité aide	application d'un taux réduit de taxation (électricité ou gaz) en € / MWh			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<p>Calcul de l'éligibilité de l'entreprise selon ses activités, et le rapport entre sa consommation d'électricité ou gaz et sa Valeur Ajoutée.</p> <p>Remarque : Depuis Février 2022, toutes les entreprises bénéficient automatiquement de la TICFE à taux réduit (0,5 ou 1€ / MWh).</p>			



Nom	Réduction TURPE			
Organisme financeur	Etat			
Modalité aide	application d'un taux réduit de taxation			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Allouée notamment aux entreprises électro-intensives • Vise à soutenir les entreprises dans la mise en œuvre de Systèmes de management de l'énergie • Envoi d'une première attestation, puis l'entreprise a un délai de 18 mois pour obtenir la certification 			

Nom	Interruptible, délestage, effacement de consommations électriques/gaz			
Organisme financeur	RTE			
Modalité aide	contrat avec RTE			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<p><u>Electricité</u> : tout site de soutirage raccordé en France métropolitaine, d'une puissance souscrite supérieure à 25 MW et dont le processus permet d'interrompre sa consommation (passage en-dessous d'une puissance plafond) en moins de 5 ou 30 secondes, est éligible au dispositif d'interruptibilité.</p> <p><u>Gaz</u> : en attente de décrets/arrêtés</p>			

Délestage et Interruptibilité



	Interruptibilité	Effacement	Délestage
Energie	Electricité et gaz	Electricité	Electricité et gaz
Délai de prévenance	5 à 30 secondes	J-1	2h
Opérateur	gestionnaire du réseau (RTE ou GRT)	Fournisseur d'électricité	gestionnaire du réseau (RTE ou GRT)
Modalité	Rémunération selon contrat (RTE ou GRT).	Rémunération selon contrat avec fournisseur d'électricité	Processus obligatoire de diminution importante des consommations Pas de rémunération
Informations	RTE ou GRT	Fournisseur d'électricité	Électricité : www.monecowatt.fr Gaz : www.myecogaz.com

Faire baisser sa consommation



Délestage et Interruptibilité

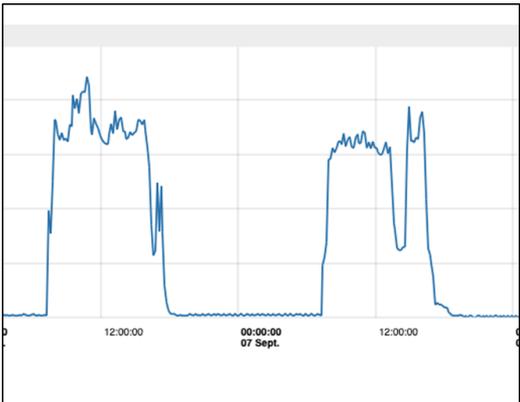
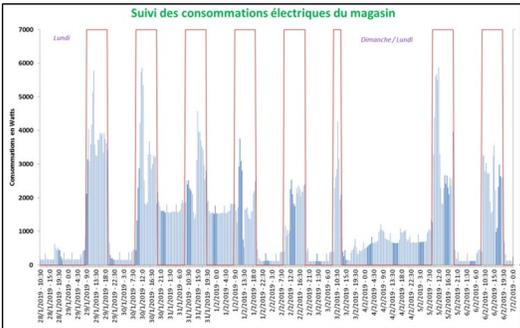
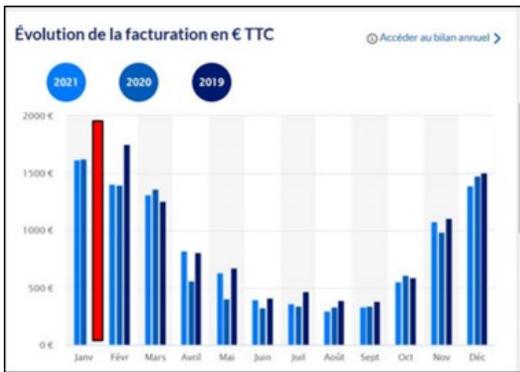
ECOWATT



L'effet des tensions sur l'approvisionnement est le risque de coupure quand la demande est ponctuellement plus importante que la puissance pouvant être fournie sur le réseau.

RTE alerte d'ores et déjà sur ce risque et sur la nécessité de lisser ses consommations sur la journée.

L'outil Ecowatt <https://www.monecowatt.fr/> / application EcoWatt permet de suivre l'état de tension du réseau et d'être alerté en temps utile.



Suivre ses consommations

Suivi sur plusieurs années si possibles : 3 ans

- Mars / Avril 2020 : point de référence...
- Comparaison des mois, périodes

Suivi des factures :

- Euros
- Quantité d'énergie consommée : kWh

Via vos factures papier / le site de votre fournisseur / un compte Enedis

« Indirectement, on va réaliser des économies »

Nom	Visite énergie			
Organisme financeur	CCI - CMA			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250	< 5 000	> 5 000
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les équipements les plus consommateurs • Visualiser votre profil de consommation • Définir et hiérarchiser les actions d'économie d'énergie 			

Nom	Diagnostic énergie			
Organisme financeur	ADEME via CCI			
Modalité aide	subvention 60%			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic efficacité énergétique avec un suivi à 3 et 6 mois • En option : conserver le matériel, étude de faisabilité photovoltaïque, ... • Prestataire indépendant et qualifié 			

Nom	Décarbonation			
Organisme financeur	Conseil Régional BFC			
Modalité aide	70% pour les études et de 10 à 30% pour les investissement en fonction de la taille de l'entreprise et du projet			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000	> 5 000
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique de l'activité • Substituer les énergies fossiles • Décarboner les procédés • Encourager l'éco-conception et les démarches d'économie circulaire 			

Nom	Performance environnementale			
Organisme financeur	Conseil Régional + EPCI			
Modalité aide	70% pour les études et de 10 à 30% pour les investissement en fonction de la taille de l'entreprise et du projet			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000	> 5 000
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • L'EPCI doit apporter un financement et avoir signé une convention avec la région. • Investissement énergétique dans le process et le bâtiment • Faire un diagnostic énergie au préalable par un prestataire extérieur RGE 			

Nom	Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)			
Organisme financeur	obligés (fournisseur d'énergie)			
Modalité aide	rachat de kWh cumac (cours mensuel)			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000	> 5 000
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur industrie, bâtiment tertiaire, agriculture, particuliers... • Critères techniques : voir fiches opérations standardisées. Simulation selon votre projet. • Matériels, formation ... 			

Les CEE, zoom sur quelques fiches :

Fiche BAT-EN-102 : Isolation des murs

Fiche BAT-EQ-127: luminaire à modules LED

Fiche IND-BA-117 : chauffage décentralisé performant

Fiche BAR-TH-104 : PAC air/eau ou eau/eau

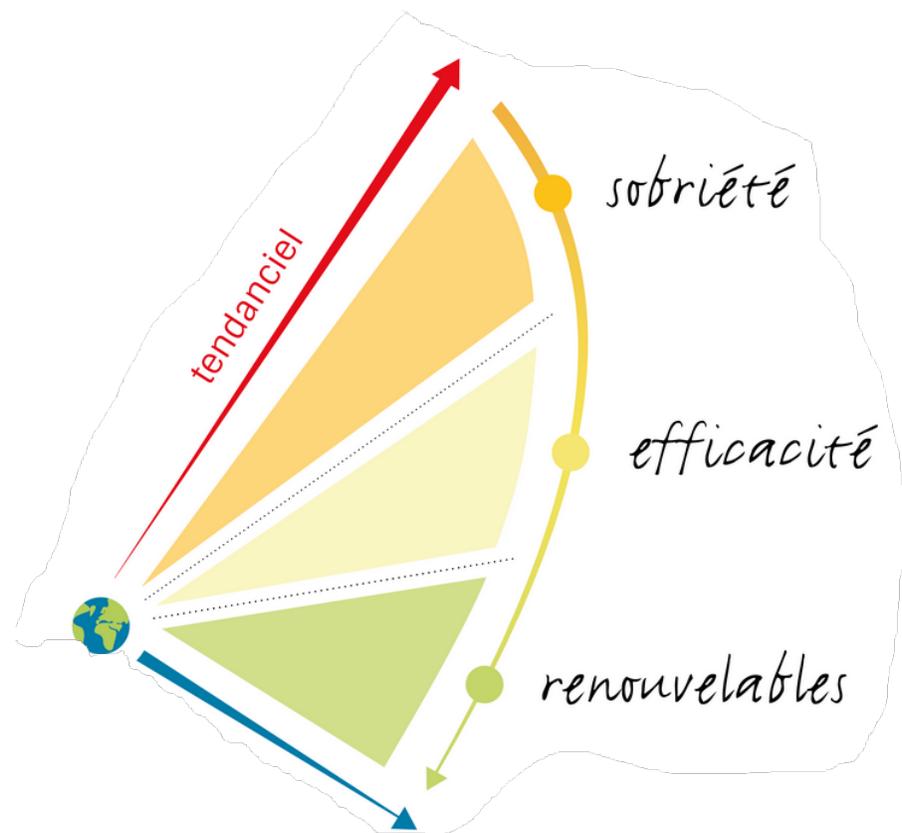
Fiche TRA-EQ-114 : remplacement de véhicules par des véhicules neufs performant dans une flotte professionnelle.

Etc.

Investir pour moins consommer



L'ÉNERGIE DANS LE BON SENS !



Cette action est-elle vraiment utile?
Ai-je vraiment besoin d'utiliser de l'énergie pour ça?

Réduire la quantité nécessaire tout en satisfaisant le besoin

Prioriser les énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles

Récupération de chaleur : gros consommateurs

Nom	Chaleur Fatale – Aides aux études et au financement			
Organisme financeur	ADEME - Conseil Régional			
Modalité aide	subvention de 50 à 70% pour les études, selon la taille de l'entreprise subvention pour l'investissement, selon la taille de l'entreprise et le type de projet			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Financement pour la réalisation des études de faisabilité technique et économique, de potentiel, si réalisation financement d'une partie des équipements nécessaires à la récupération de chaleur et au comptage. (Décision en commission) Respect du cahier des charges ADEME 			

Récupération de chaleur: consommateurs moyens (boucher, charcutier, traiteur, boulanger, glacier etc...)

Nom	Certificats d'Economies d'Energie (CEE)			
Organisme financeur	obligés (fournisseur d'énergie)			
Modalité aide	rachat de kWh cumac (cours mensuel)			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Fiche IND-UT-103 : récupération chaleur sur compresseurs• Fiche IND-UT-117 : récupération chaleur sur groupe froid			

LE BOIS ENERGIE

Nom	Biomasse – études de faisabilité			
Organisme financeur	ADEME via le Fonds Chaleur			
Modalité aide	subvention jusqu'à 70%			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000	> 5 000
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Respect du cahier des charges ADEME• Prestataire RGE			

LE BOIS ENERGIE

Nom	Biomasse – investissement			
Organisme financeur	ADEME via le Fonds Chaleur			
Modalité aide	aide forfaitaire en fonction de la production			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Concerne les chaufferies bois produisant > 1 200 MWh/an biomasse sortie chaudière et < 12 000 MWh/an.• Si pas éligible au fonds chaleur, le conseil régional accompagne les plus petits projets.• Etude d'approvisionnement			

LE SOLAIRE

Nom	Solaire photovoltaïque - Aides aux études pour l'autoconsommation			
Organisme financeur	Conseil Régional			
Modalité aide	jusqu'à 70% selon la taille de l'entreprise			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Financement pour la réalisation des études de faisabilité technique et économique, des études de marché, de potentiel etc.• Respect du cahier des charges ADEME (autoconsommation obligatoire)			

LE SOLAIRE

Nom	Solaire thermique – aides aux études et au financement			
Organisme financeur	Conseil Régional			
Modalité aide	jusqu'à 70% pour les études, selon la taille de l'entreprise subvention jusqu'à 65% de l'investissement, selon la taille de l'entreprise			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Financement pour la réalisation des études de faisabilité technique et économique, des études de marché, de potentiel, si réalisation financement capteurs vitrés, moquettes solaires... Respect du cahier des charges ADEME 			

LE SOLAIRE

Nom	Solaire thermique – aides aux études et au financement			
Organisme financeur	Conseil Régional			
Modalité aide	jusqu'à 70% pour les études, selon la taille de l'entreprise subvention jusqu'à 65% de l'investissement, selon la taille de l'entreprise			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Financement pour la réalisation des études de faisabilité technique et économique, des études de marché, de potentiel, si réalisation financement capteurs vitrés, moquettes solaires... Respect du cahier des charges ADEME 			

La géothermie

Nom	Geothermie - aides aux études et au financement			
Organisme financeur	ADEME			
Modalité aide	jusqu'à 70% pour les études, selon la taille de l'entreprise			
Taille entreprise	< 50 <input checked="" type="checkbox"/>	< 250 <input checked="" type="checkbox"/>	< 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>	> 5 000 <input checked="" type="checkbox"/>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Financement pour la réalisation des études de faisabilité technique et économique, caractérisation de terrain, géothermie de surface et sondes verticales ..• Respect du cahier des charges ADEME			



DISPOSITIFS NON EXHAUSTIFS ET TRES MOUVANTS !!

GUIDES DES AIDES

sitothèque

[Aides-entreprises.fr](https://aides-entreprises.fr)



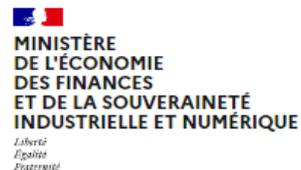
les-aides.fr
Guide en ligne sur les aides aux entreprises



L'ADEME en Bourgogne-Franche-Comté
Agence de la transition écologique



[Je décarbOne](https://je-decarbone.fr)



economie.gouv.fr



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique



impots.gouv.fr

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Ludivine FILORO, Manager du pôle
« environnement et transition énergétique »
03 85 21 53 31 - l.filoro@mdb.cci.fr

Emilie GAILLARD
Conseillère Transition énergétique et écologique
03 85 41 41 19 – egaillard@artisanat-bfc.fr

Sophie RENARD
Chargée de mission EnR&R à l'aer
03 80 40 33 57 - srenard@aer-bfc.com

Echanges avec la salle



Merci à L'Ensemble Scolaire Notre Dame



Pour la mise à disposition des locaux et des ressources

